

Fiche informative sur l'action

Mise en réseau des établissements de formation professionnelle du bassin d'Epinal

Académie de NANCY-METZ

Etablissement référent : collège Maurice Barrès 1 place de la Liberté – 88130

CHARMES

ZEP : oui

Téléphone: 03 29 38 18 50

Télécopie: 03 29 38 88 93

Mèl de l'établissement : ce.0881145@ac-nancy-metz.fr

Contacts (mèl) : michel.fiorese@ac-nancy-metz.fr

Classes concernées : classes de 3^e SEGPA, 3^e d'insertion et 1^{ere} année de CAP des établissements concernés

Date de l'écrit : 1^{er} juillet 2005

Axe national concerné et éventuellement axe académique: Accompagnement des jeunes vers la qualification. Insertion des publics en risque d'exclusion.

Résumé

Les diverses études menées mettent en évidence une fragilisation croissante des personnes de bas niveau de qualification scolaire.

L'orientation, l'affectation, l'inscription et la scolarisation en 1^{ère} année de CAP permettent donc effectivement une meilleure insertion sur le marché du travail.

Il est donc évident que la qualification des élèves de SEGPA se joue au-delà du collège par un accueil massif dans les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis.

Parmi ces jeunes, un noyau dur (« les jeunes sans qualification » recensés au nombre de 60 000 en France) va abandonner sa scolarité à l'issue du collège ou en fin de première année de CAP ou de BEP.

En octobre 2000, dans le cadre du bassin et sous couvert de monsieur l'Inspecteur d'Académie, a été créé un réseau d'établissements qui regroupe les SEGPA de Charmes, Epinal et Thaon-les-Vosges, l'EREA d'Epinal, les lycées professionnels de Bains les Bains, Viviani d'Epinal, Pellerin d'Epinal, Notre Dame d'Epinal, Marcel Goulette de Charmes et le CFA d'Arches.

La démarche du réseau s'appuie sur des relations plus ouvertes et plus dynamiques entre les institutions de formation et sur un travail particulier mobilisant les équipes pédagogiques pour inventer et construire des réponses adaptées aux contextes particuliers dans lesquels elles exercent.

Mots clés

STRUCTURES	MODALITES DISPOSITIFS	THEMES	CHAMPS DISCIPLINAIRES
3ème d'insertion Collège EREA Lycée professionnel SEGPA	AIS Diversification pédagogique Partenariat Tutorat	Comportements de rupture Difficulté scolaire Filles, Garçons Orientation	Enseignement professionnel Enseignement technologique Informatique

Ecrit sur l'action

Mise en réseau des établissements de formation professionnelle du bassin d'Epinal

Académie de NANCY-METZ

**Etablissement référent : collège Maurice Barrès 1 place de la Liberté – 88130
CHARMES**

LA MISE EN RESEAU DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU BASSIN D'EPINAL

CADRE GENERAL

1- AVANT PROPOS

Niveau de qualification et emploi

Les différentes études menées mettent en évidence un constat de fragilisation croissante des personnes de bas niveau de qualification scolaire qui se traduit par un retrait progressif du marché du travail pour les femmes et un enfermement dans les « petits boulots » pour les hommes.

Cette précarité, dont le chômage est la principale cause, a pour incidence de faire basculer dans la pauvreté des populations de plus en plus jeunes.

Les caractéristiques individuelles (situation familiale et sociale, paramètres psychologiques et géographiques) ont une incidence sur les parcours des individus mais il est évident que les emplois qualifiés perdus ne seront pas remplacés dans les mêmes proportions et que seule une élévation du niveau de qualification peut permettre d'infléchir le risque d'exclusion.

La Lorraine se caractérise par une forte augmentation de la demande d'emploi chez les moins de 26 ans. Entre 2000 et 2002 les effectifs de ces publics inscrits à l'ANPE ont augmenté de plus de 21% (+ 16,7% au niveau national).

Entre 1990 et 1999 le taux d'emploi en Lorraine des actifs de niveau V bis et VI est passé de 40,1% à 29% (-23,4%).

La part des non diplômés a progressé chez les jeunes accueillis par le réseau Missions Locales et les Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) : +1,7% par rapport à 2001 et +3% par rapport à 2000.

Dans le bassin d'Epinal le taux de bas niveau de qualification en 1999 était de 32,9% (un des plus bas de Lorraine avec les Vosges de l'Ouest et les Vosges de l'Est).

La possession d'un diplôme est statistiquement favorable à l'insertion. Cela ressort de deux façons :

- 1- le taux de jeunes en emploi cinq ans après leur sortie croît avec le niveau de formation: 42 % pour les sortants sans qualification, 80 % pour les titulaires de baccalauréat, d'un BEP ou d'un CAP et 89 % pour les diplômés du supérieur;
- 2- de plus, sans qu'il y ait correspondance stricte entre niveau de formation et niveau d'emploi, la gamme et le niveau des emplois occupés augmentent avec le niveau de formation : 48 % des diplômés des cycles supérieurs longs sont, cinq ans après leur sortie, dans des postes de niveau cadre. Les diplômés des cycles courts du supérieur se

retrouvent majoritairement (51 %) dans les professions dites intermédiaires (responsables non cadres, techniciens, infirmières, etc.). Les bacheliers et titulaires de BEP ou CAP sont, quant à eux, majoritairement employés ou ouvriers.

Dans un contexte d'élévation générale des niveaux de formation et des emplois depuis vingt ans, il existe un risque que les moins diplômés s'insèrent difficilement sur le marché de l'emploi et que beaucoup de sortants "sans qualification" soient placés dans une situation proche de l'exclusion : 27 % des sortants n'ayant au plus que le brevet sont inactifs cinq ans après leur sortie.

Les publics sans qualification

En connaît-on le nombre? Au niveau national, les effectifs des sortants du système éducatif sans qualification sont connus grâce à l'enquête *Emploi* réalisée chaque année par l'INSEE. Les dernières données oscillent entre 7,4 et 7,9 % de la population totale des sortants. Dans notre académie, on fait une évaluation qui se situe entre 7 et 8 % des élèves (2500) mais sans certitude. Les paramètres servant au calcul sont difficiles et subjectifs.

Les jeunes qui arrêtent leurs études sans avoir achevé un cycle complet CAP ou de BEP et sans avoir eu accès à une classe de seconde (niveau VI ou V bis) n'ont donc pas « atteint un niveau de formation reconnu ». Ils sont dits « sans qualification ».

Les niveaux V bis et VI sont composés des jeunes issus de collège ou ayant abandonné leur scolarité de second cycle court avant la terminale.

Ils composent le groupe hétérogène des « jeunes sans qualification » recensés au nombre de 60 000 lors de l'enquête « Génération 98 ».

Parmi ces jeunes 7000 sortent de SEGPA et 32 000 de 1^{ère} année de CAP ou de BEP (donc issus de SEGPA ou de 3^e d'insertion) : la grande majorité de ces jeunes est donc issue des dispositifs d'enseignements adaptés ou d'insertion.

Les élèves « sans qualification » sortis des enseignements adaptés de collège

Les sorties sans qualification des élèves ayant fréquenté une section d'enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA) à un moment de leur scolarité secondaire sont massives puisque 55% d'entre eux sont touchés par ces interruptions prématurées d'études. L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » confirme que le passage par la SEGPA s'accompagne d'une aggravation sensible du risque d'arrêt d'études avant l'obtention d'une formation qualifiante.

Une peu plus d'une fois sur deux, les élèves sortis sans qualification après avoir été orientés en SEGPA quittent le système éducatif à l'issue de leur dernière année de scolarité dans ces classes. On retrouve donc ici une situation proche de celle mise en évidence au niveau de la CPA ou de la troisième insertion, une part importante de ces élèves achève sa scolarité dans ces classes sans la motivation suffisante ou sans bénéficier de l'opportunité d'accès à l'apprentissage ou en lycée professionnel ce qui leur permettrait de compléter la formation initiale.

Lorsqu'ils poursuivent leurs études en apprentissage ou en lycée professionnel, les collégiens issus des SEGPA présentent un degré de réussite sensiblement plus faible que celui observé parmi les autres élèves. Mais ces échecs n'atteignent jamais un niveau rédhibitoire. Dans leur majorité, ces jeunes accèdent à une formation qualifiante.

Obligations et enjeux

La loi d'orientation de juillet 1989 affirme : « *Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnu, doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau.* » Ch. 1 – Art. 3

L'Etat affirme donc la nécessité de conduire l'ensemble des élèves au niveau minimum du CAP ou du BEP.

L'orientation, l'affectation, l'inscription et la scolarisation en 1^{ère} année de CAP permettent donc effectivement une meilleure insertion sur le marché du travail.

Il est donc évident que la qualification des élèves de SEGPA se joue au-delà du collège par un accueil massif dans les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis. Cependant ces publics ne constituent pas une réalité homogène et ne peuvent être traités qu'individuellement. Il n'y a pas de parcours unique mais des trajectoires multiples pour des élèves qui se sentent souvent victimes d'attitudes négatives, intolérantes, voire discriminatoires et dont on peut penser qu'elles ont des conséquences sur leurs parcours.

La difficulté, pour les équipes, consiste aujourd'hui à mener cette mission auprès d'un noyau dur aux trajectoires individuelles particulièrement dégradées et pour lesquelles les moyens mis en œuvre ont atteint leurs limites.

Sources d'informations :

CEREQ : n° 202 de novembre 2003 et n° 205 de février 2004

OREFQ : n° 18 d'avril 2004

DRESS : n° 290 de février 2004

Missions locales et Permanences accueil d'information et d'orientation

INSEE – Avril 2004

2- 2000/2001 : UNE REFLEXION COMMUNE AUX ETABLISSEMENTS DU BASSIN POUR PROPOSER UNE REPONSE ; LE TRAVAIL EN PARTENARIAT (RESEAU)

A partir de ce constat et au regard des parcours d'orientation et d'insertion de leurs élèves, trois directeurs adjoints de SEGPA du bassin ont décidé d'engager une démarche réflexive en vue de mettre en œuvre une nécessaire COLLABORATION entre SEGPA, et LP/EREA/CFA du même bassin.

Cette réflexion avait pour objectifs :

- de recenser les ressources des établissements,
- de définir le cadre et les limites d'un éventuel travail en partenariat,
- de se doter d'indicateurs de pilotage en fonction des objectifs qui pourraient être assignés à ce réseau.

Cette initiative, qui se voulait ouverte, a été proposée à l'ensemble des partenaires concernés publics et privés. Elle devait déboucher, pour les volontaires, sur une volonté d'offrir aux élèves les plus en difficulté les conditions d'une réelle réussite dans leur accès à une première qualification.

2.1- La complémentarité et la collaboration entre établissements

En affirmant que la qualification des élèves de SEGPA se joue au-delà du collège, en particulier par un accueil massif dans les lycées professionnels et CFA, les pouvoirs publics

ont fait un pari d'avenir sur des structures (SEGPA) qui ont toujours démontré qu'elles avaient de réelles ambitions pour leurs élèves.

Cependant, ce constat établi et le dispositif législatif et réglementaire mis en place, poser le problème de l'accès à la qualification des publics les plus en difficulté c'est poser le problème de la complémentarité et de la collaboration entre les établissements.

La complémentarité

Faciliter l'accès à une première formation professionnelle en LP/CFA/EREA c'est avant tout rechercher une complémentarité entre établissements chargés de la même mission. Pour cela 3 objectifs nous paraissaient importants :

- Identifier : un important travail est effectué par les équipes de SEGPA pour aider l'élève à construire son projet personnel de formation. La finalisation se traduit par le choix d'un champ professionnel et d'un lieu de formation qui ont été identifiés en collaboration avec le CIO. Malheureusement, encore méconnus des publics et de leurs familles, les établissements de formation sont souvent choisis en fonction de paramètres arbitraires : la situation géographique, la réputation, les formations à « forte demande », les relations entre élèves... Mieux identifier les formations et leurs lieux est donc devenu un objectif prioritaire pour l'équipe qui souhaite se doter d'outils pratiques et complémentaires dans ce domaine.
- Rendre accessible : après avoir identifié les lieux de formation encore faut-il les rendre accessibles à nos élèves, accessibles matériellement mais également dans les conditions d'accueil qui leurs sont proposées. En effet combien de projets ne sont-ils pas menés à terme pour des raisons matérielles, pour des problèmes de mobilité mais également parce que la transition collège/LP/CFA se fait trop brutalement.
- Diversifier : la question fondamentale du devenir de ces jeunes repose sur le renouvellement de l'offre de formation en établissement de formation et ce en complémentarité avec les champs professionnels proposés en SEGPA. En effet aujourd'hui il s'agit d'offrir de nouvelles perspectives à ces élèves au regard d'un marché de l'emploi en pleine évolution. Cette réflexion concerne les bassins d'emploi/formation dans le cadre de partenariats élargis mais elle concerne également l'Académie (état, région, départements) afin de définir les nouvelles orientations et structures choisies dans ce domaine. Cette action devait permettre en particulier de répondre à trois préoccupations importantes :
 - la formation professionnelle des publics « filles »,
 - la formation professionnelle des publics ne relevant pas de LP,
 - l'offre de formation post SEGPA sur des formations ciblées : ex : l'horticulture dans notre secteur.

La collaboration

La réussite de l'intégration des élèves de collège en formation qualifiante est conditionnée par les modes de concertation et de collaboration mis en œuvre par les structures. A cette période prévalait encore trop, tant de notre côté que du côté des LP/CFA, une tendance au cloisonnement. En effet, les échanges se limitaient à des questions de forme (présentation formelle des LP, visites des structures, stages courts d'immersion) sans que les questions de fonds soient posées :

- sur quels indicateurs s'appuyer pour orienter un élève en LP ?
- quel dispositif d'accompagnement, de suivi mettre en œuvre pour éviter les « rejets » ?

- quels moyens mettre en œuvre auprès des collègues de LP pour éviter les « angoisses » d'accueil et de prise en charge des élèves de SEGPA ?
- comment élaborer les bases d'un langage commun ?
- sur quels documents s'appuyer (évaluation, suivi) pour un travail en commun ?
- quel contrat mettre en œuvre entre les établissements afin de garantir la réussite des élèves en grande difficulté scolaire ?

2.2- Une tentative de réponse : un travail en partenariat (réseau)

La première étape a donc été la constitution d'un groupe de pilotage dont la mission était, dans chaque établissement, de définir les effets attendus par ce projet.

2.3- Des effets attendus

Sur le plan structurel et matériel	Sur le plan pédagogique	Sur le plan du suivi du projet de l'élève
Intégration complète des stagiaires dans les groupes existants.	Différenciation pédagogique et soutien particulier en fonction des besoins.	Tests d'entrée et contrôle d'évolution.
	Meilleure connaissance du profil scolaire et des motivations des élèves en début de formation professionnelle (LP).	Visites et mini stages au LP d'élèves intéressés avec exploitation.
Contribuer, dans une politique de Bassin d'éducation et formation, à une structuration de l'offre de formation identifiant clairement les ressources et spécialités de chaque établissement (LP).	Apporter une meilleure connaissance des exigences et contraintes liées aux formations offertes en termes de pré requis ou d'aptitudes générales (LP).	Faciliter le suivi par une bonne connaissance préalable du cursus envisagé et de ses principales étapes (CCF, PFE, contrôles ponctuels) (LP).
	Former les enseignants à l'accueil des publics en difficulté scolaire (LP). Liaison LP/SEGPA pour une meilleure cohérence des contenus abordés.	Assurer une plate forme commune de suivi des élèves (LP).
Modification cohérente, réfléchie et concertée des ateliers supports SEGPA en fonction des réalités du bassin, de la possibilité d'échanges entre SEGPA (SEGPA). Evolution parallèle des CAP dans les LP (SEGPA).	Echange entre équipes. Professeurs relais pour la coordination. Utilisation du livret de compétences. Utilisation du réseau Internet, Création de sites.	Accompagnement du jeune dans l'intégration de sa formation professionnelle (SEGPA).
	Mise en réseau des formateurs PLP/LP/SEGPA. Mise en commun de documents (stage, grilles analytiques d'accueil d'élèves en situation d'observation).	Documents nécessaires au positionnement de l'élève en phase d'observation au lycée professionnel. Documents d'analyse des besoins de l'élève en terme d'aide/soutien/remédiation.

		Document d'analyse des compétences à l'entrée en LP.
Créer un lien entre les spécialités représentées en SEGPA et les formations LP.	Projets communs (culturels, sportifs, citoyenneté). Cohérence dans l'application des orientations réglementaires (technologie par ex.). Livret de compétences commun au réseau.	Accompagnement du jeune dans l'intégration de sa formation professionnelle (SEGPA). Associer les COP. Disponibilité de l'équipe éducative. Préparation de l'accueil en FP.
Meilleure utilisation des moyens et ressources. Harmonisation des fonctionnements. Mise en place d'une politique de bassin cohérente. Evolution de la carte des formations.	Echanges entre équipes. Ouverture sur les champs professionnels. Continuité des apprentissages.	Faciliter la mise en œuvre du projet de l'élève. Harmonisation des démarches : information, stages...
Mise en œuvre d'une politique de bassin clairement identifiée dans le cadre de la formation professionnelle niveau V (SEGPA). Diversifier l'offre de formation professionnelle en particulier pour les publics féminins, pour les élèves ne relevant pas de LP et pour des spécialités particulières telles qu'horticulture (SEGPA).	Echanges entre équipes SEGPA/SEGPA et SEGPA/LP (SEGPA).	

3- 2001/2005 : LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU BASSIN D'EPINAL

3.1- Cadre réglementaire

- 1- Loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989 (Art. 18)
- 2- Rapport annexé à la loi d'orientation
- 3- Loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle n° 93-1313 du 20 décembre 1993 (Art. 54 et 56)
- 4- Loi de programmation du « Nouveau contrat pour l'école » n° 95-836 du 13 juillet 1995
- 5- Décision 107 du Nouveau Contrat pour l'école
- 6- Circulaire 96-167 du 20 juin 1996

La philosophie

L'élève est au centre du système éducatif. L'incitation à élaborer et réaliser son projet personnel d'orientation scolaire et professionnel ne prend tout son sens que dans le cadre d'un

réseau. La loi incite les établissements à s'associer dans le cadre des bassins de formation et à partir de projets communs.

L'objectif général

Améliorer l'accès à la qualification et à l'insertion des adolescents les plus en difficulté scolaire (voir en risque de rupture) par une meilleure utilisation des ressources matérielles et des compétences humaines et la promotion de relations plus ouvertes et plus dynamiques entre les institutions de formation

Comment ?

Par des relations basées sur la parité et la réciprocité qui favorisent la communication entre les membres et facilitent la prise en compte des évolutions de l'environnement et une adaptation plus rapide aux changements.

3.2- Objectifs généraux

AXE 1 : Projet de formation de l'élève

AXE 2 : Décrochages

AXE 3: Collaboration entre les personnels

AXE 4 : Complémentarité des établissements

AXE 5 : Adaptation et diversification

Adapter et diversifier l'offre de formation au niveau du bassin et dans le cadre d'un schéma prévisionnel validé (niveau V).

3.3- Objectifs

AXE 1 : Projet de formation de l'élève

Faciliter la mise en œuvre du projet de formation de l'élève par un accompagnement suivi de la formation adaptée au passage du diplôme en passant par la phase de qualification professionnelle ⇒ avec une insistance particulière sur la phase de relais.

11- Rendre les élèves acteurs de leur orientation	12- Mieux préparer à l'entrée en formation professionnelle	13- Accompagner les élèves lors de leur arrivée au LP	14- Assurer une information sur les métiers, les spécialités professionnelles et les modes de formation	15- Identifier les exigences et contraintes liées aux formations offertes en termes de pré requis ou d'aptitudes générales (SEGPA)	16- Améliorer la prise en charge au lycée professionnel
---	--	---	---	--	---

<i>Travail sur le projet de formation de l'élève. Tutorat.</i>	<i>Travail en commun (PLP), Livret de compétences (enseignement technique). Travail sur des projets communs en FP. Document commun stage et grille analytique d'accueil d'élèves en situation d'observation.</i>	<i>Equipe de suivi (SEGPA). Professeur relais. Mise en réseau des formateurs.</i>	<i>Diaporama : présentation des formations. Stages d'immersion. Visite des établissements de formation professionnelle.</i>	<i>Cahier des charges pour l'entrée en LP. Portefeuille de compétences sortie 3^{ème}.</i>	<i>Test d'entrée et contrôle évolution. Différenciation pédagogique et soutien particulier. Document d'analyse des besoins de l'élève en terme d'aide/soutien/r médiation.</i>
--	--	---	---	--	--

AXE 2 : Décrochages

Limiter les sorties d'élèves « sans formation » au niveau du collège et du lycée professionnel

21- Identifier les causes de décrochages	22- Mettre en place un diagnostic partagé	23- Développer la capacité à changer de regard sur ces élèves	24- Travailler sur la phase d'orientation
<i>Enquête et analyse</i>	<i>Ecoute, analyse et transmission</i>	<i>Travail en équipe dans les établissements</i>	<i>Rationaliser l'orientation et l'affectation</i>

AXE 3: Collaboration entre les personnels

Favoriser la collaboration entre les personnels

Favoriser le dialogue entre les équipes	Echanger des expériences	Préparer des réponses pédagogiques innovantes	Elaborer les bases d'un langage commun	Harmoniser les pratiques
<i>Temps de rencontres et de travail en commun.</i>	<i>Temps de rencontres et de travail en commun. Echanges sur des actions réussies.</i>	<i>Temps de rencontres et de travail en commun. Projets communs (culturels, sportifs, citoyenneté...) Mise en œuvre d'actions pédagogiques novatrices.</i>	<i>Livret de compétences commun. Continuité des apprentissages.</i>	<i>Stage de formation commun</i>

AXE 4 : Complémentarité des établissements

Rechercher la complémentarité entre les établissements

Identifier les formations et les contenus	Rendre accessible les établissements	Informers les élèves et les familles
---	--------------------------------------	--------------------------------------

<i>Document professionnel de présentation par établissement, pour le réseau ⇒ sur papier, sur Internet.</i>	<i>Document recensant les conditions matérielles d'accueil (tarifs, moyens transports, frais scolarité...).</i> <i>Travail en commun des assistants sociaux</i>	<i>Présentation des établissements en collège.</i> <i>Portes ouvertes.</i> <i>Sites Internet.</i>
---	--	---

AXE 5 : Adaptation et diversification

Adapter et diversifier l'offre de formation au niveau du bassin et dans le cadre d'un schéma prévisionnel validé (niveau 5)

Identifier les ressources et spécialités des établissements	Diversifier en prenant en compte : - les possibilités d'échange SEGPA/LP - les publics féminins - les élèves ne relevant pas de LP - les secteurs particuliers	Contractualiser avec l'administration et les partenaires
---	--	--

<i>Carte des établissements au niveau du réseau</i>	<i>Schéma pluriannuel et contractuel de développement de la carte des formations</i>	<i>Convention</i>
---	--	-------------------

3.4- Les indicateurs de pilotage

A l'interne

L'évaluation du projet se fera sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant les établissements, les équipes pédagogiques et les élèves de trois SEGPA du bassin :

- Des outils quantitatifs

Au niveau des collègues/SEGPA/EREA : Effectifs – Résultats CFG – Résultats d'orientation en N - Résultats d'orientation en N + 1 - Résultats d'orientation en N + 2.

Suivi collectif mais également suivi individuel pour analyser les trajectoires d'insertion des élèves.

Au niveau des LP/CFA/EREA : Evolution des effectifs - Résultats aux examens (CAP) - Résultats d'orientation en 1 CAP en N (année de référence) - Résultats d'orientation en 2 CAP en N+1 (début d'année) - Résultats d'orientation après la sortie du LP.

Suivi collectif des élèves dans leur accès à l'insertion au travers de leur formation qualifiante avec suivi comparatif des élèves de SEGPA du réseau.

Au niveau du réseau : Evolution des effectifs - Résultats aux examens - Résultats d'orientation en 1 CAP en N (année de référence) - Résultats d'orientation en 2 CAP en N+1 (début d'année) - Résultats d'orientation après la sortie du LP.

Suivi d'évolution des élèves SEGPA du réseau.

Au niveau du groupe de pilotage : identification et analyse des causes de décrochage.

Au niveau des établissements et des équipes pédagogiques : nombre de participants aux journées de travail.

Au niveau des élèves et de leurs familles : choix de formation dans le bassin.

- Des outils qualitatifs

Au niveau des établissements enseignants : des questionnaires pour évaluer l'investissement dans le projet, la capacité à modifier le regard sur les élèves en difficulté, la capacité à modifier les pratiques.

Au niveau des familles et des élèves : des enquêtes pour évaluer la capacité à mettre en œuvre un projet de formation en collège et LP/CFA/EREA, la capacité à faire des choix de formation dans les établissements du bassin, la capacité à la mobilité.

A l'externe

Evaluation du projet par les partenaires extérieurs (accompagnement).

3.5- Les critères de réussite

Quantitatifs :

- réduire le taux de sortants sans qualification au niveau du collège (8%)
- réduire le taux de sortants sans qualification au niveau du LP/CFA/EREA (8%)
- augmenter le taux d'obtention du CAP en 2 ans (40%)
- augmenter le taux d'obtention du CAP en 3 ans (60%)
- augmenter le taux de poursuites d'études (50%).

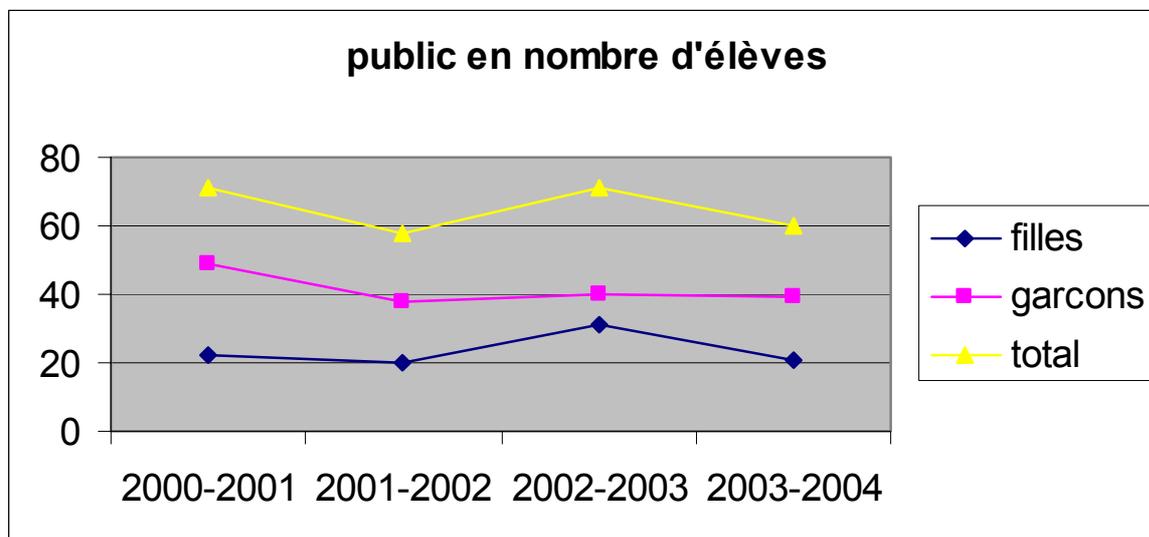
Qualitatifs :

- capacité à identifier les causes de décrochage
- capacité à faire partager le diagnostic par les établissements
- capacité à faire changer le regard des établissements et des équipes par rapport aux élèves en grande difficulté
- capacité à échanger et à faire changer les pratiques pédagogiques.

3. 6- Les conditions de mise en œuvre

Pilotage :

- action placée sous couvert de monsieur l'Inspecteur d'Académie, des inspecteurs AIS, de l'enseignement technique et de

Données générales

Les effectifs des élèves de 3^{ème} SEGPA du "réseau" sont stables avec une majorité de garçons. Ils représentent entre 56 % et 70 % des élèves selon les années. Une baisse des effectifs est à envisager dans les années à venir (calibrage).

Aucune donnée chiffrée sur les lycées professionnels.

AXE 1 : Projet de formation de l'élève**Objectifs :**

11- Rendre les élèves acteurs de leur orientation

12- Mieux préparer à l'entrée en formation professionnelle

13- Accompagner les élèves lors de leur arrivée au LP

14- Assurer une information sur les métiers, les spécialités professionnelles et les modes de formation

15- Identifier les exigences et contraintes liées aux formations offertes en termes de pré requis ou d'aptitudes générales (SEGPA)

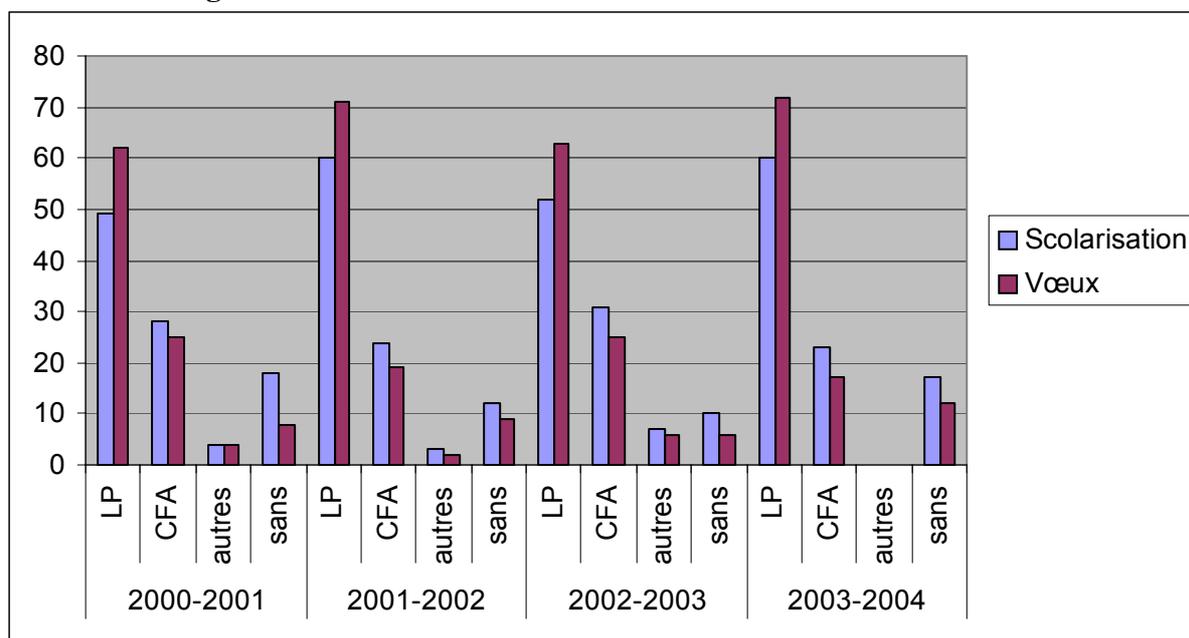
16- Améliorer la prise en charge au lycée professionnel

Actions mises en œuvre

- Travail sur le projet de formation de l'élève
- Equipe de suivi (SEGPA) en coordination avec professeur relais CAP
- Mise en réseau des formateurs
- Diaporama de présentation des formations
- Stages d'immersion en LP/EREA
- Visite des établissements de formation professionnelle
- Fiche de synthèse sortie 3^e avec analyse des capacités et besoins de l'élève
- Test d'entrée et contrôle évolution
- Différenciation pédagogique et soutien particulier

Bilan

Au collège



- 88 à 94% des élèves de 3^e SEGPA ont construit un projet d'orientation à la fin de leur cursus.
- Les vœux d'orientation se portent majoritairement pendant les 4 années étudiées sur les lycées professionnels (entre 62 % et 72 %).
- Néanmoins la scolarisation effective reste inférieure d'environ 12 % par rapport aux vœux.
- L'apprentissage représente 17 à 25% des vœux d'orientation
- Concernant l'apprentissage, la scolarisation effective n'est en retrait que de 6 % maximum.
- Si on compare la situation des élèves par rapport à leur établissement d'origine, des différences importantes apparaissent entre les SEGPA.
- L'adéquation vœux/scolarisation peut varier de 25 % selon l'établissement.
- L'éloignement de la SEGPA, générant des difficultés d'accès à la formation, semble un frein important à la réalisation effective des vœux exprimés.

Le travail mené par les équipes des trois SEGPA et les actions organisées dans le cadre du réseau permettent :

- d'avoir un taux important d'élèves ayant un projet de formation en sortie de collège (de 87 à 90%),
- d'avoir un taux de sortie effectif vers les lycées professionnels/EREA/CFA important (de 77 à 84%) :

National 2002	Département	Réseau 2001	Réseau 2002	Réseau 2003	Réseau 2004
63,4%		77%	84%	83%	83%

- o supérieur au national.

- d'avoir un taux de sortie effectif vers les lycées professionnels important de 49 à 60% :

National 2002	Département	Réseau 2001	Réseau 2002	Réseau 2003	Réseau 2004
38,3%	36%	49%	60%	52%	60%

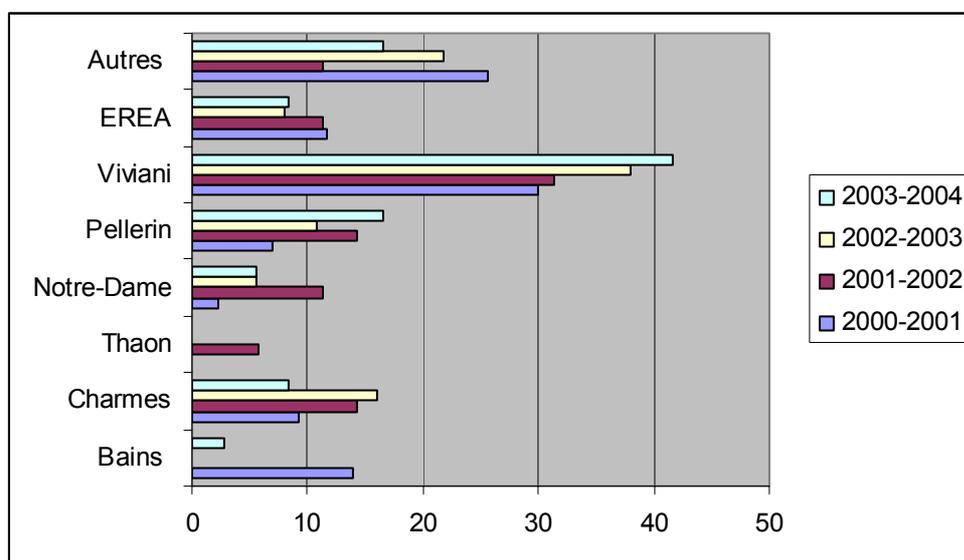
- o supérieur au département
- o supérieur au national.

- d'avoir un taux de sortie effectif vers les CFA stable de 23 à 31% :

National		Réseau 2001	Réseau 2002	Réseau 2003	Réseau 2004
25,1%		28%	24%	31%	23%

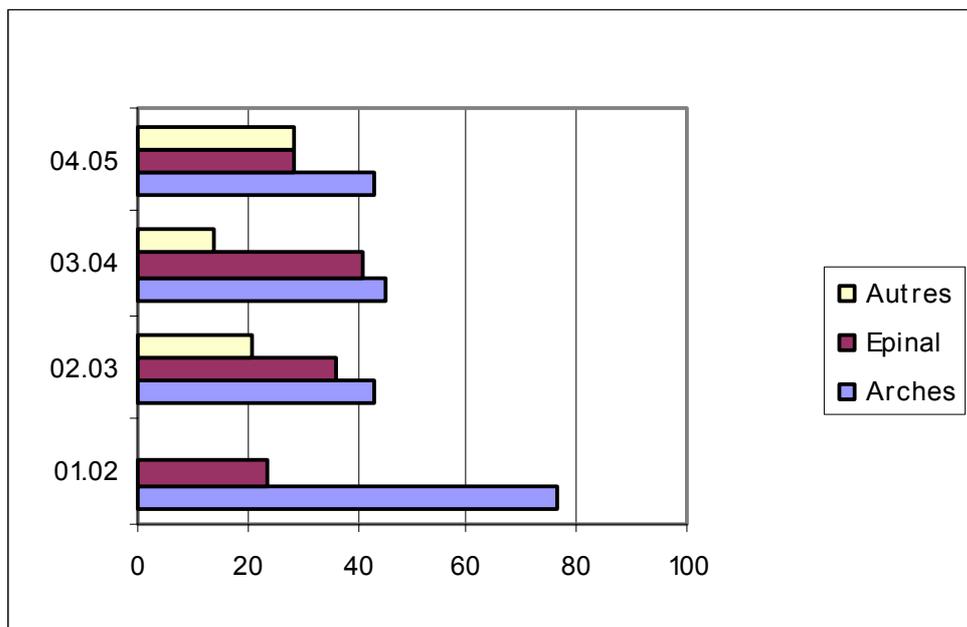
- o identique au national.

La ventilation des élèves de 3^{ème} SEGPA au lycée professionnel/EREA



Si on regarde la ventilation par LP d'accueil, le lycée professionnel Viviani représente 30 % à 41,6 % des élèves scolarisés grâce à des sections à dominante tertiaire très prisées par les élèves, ainsi qu'à une bonne image et une prise en charge particulièrement adaptée. L'augmentation du nombre d'élèves accueillis au lycée professionnel Pellerin est à souligner. Le lieu d'implantation de ces établissements (ville d'Epinal) est un facteur favorisant.

La ventilation des élèves de 3^{ème} SEGPA au CFA



En 2002 les CFA du réseau accueillent tous les élèves sortant de 3^{ème} SEGPA (dont Arches 80%).

En 2005 les CFA du réseau en accueillent 71% (dont Arches 40%).

En conclusion

Si on compare des sorties SEGPA des élèves du réseau à la situation nationale, les écarts sont importants et soulignent le travail efficace mené par le réseau.

Les sorties sans formation sont de 10 % à 18 % inférieures au niveau national.

Les sorties vers le lycée professionnel sont de 11 % à 12 % supérieures au niveau national.

Les sorties vers le CFA sont équivalentes, voir supérieures au niveau national.

Enfin, à partir d'indicateurs partiels, les élèves ayant effectué leur scolarité en lycée professionnel obtiennent des pourcentages de réussite équivalents au niveau national, ce qui, compte tenu d'un pourcentage plus important de jeunes suivant une formation en LP, permet d'affirmer qu'un nombre de jeunes sans qualification plus important obtient une qualification professionnelle.

AXE 2 : Décrochages

Objectifs :

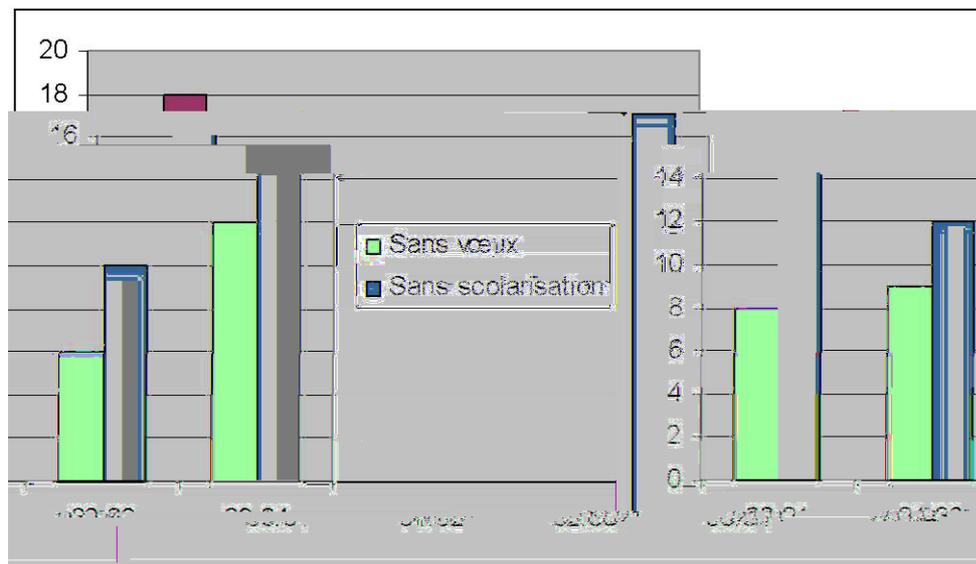
- 21- Identifier les causes de décrochages
- 22- Mettre en place un diagnostic partagé
- 23- Développer la capacité à changer de regard sur ces élèves
- 24- Travailler sur la phase d'orientation

Actions

Enquête et analyse

Bilan

Les chiffres



Le nombre des élèves n'ayant pas de projet à la sortie du collège est important : de 6 à 12%.

Les élèves sans solution de scolarisation restent en nombre important représentant entre 10 % et 18 % des effectifs soit entre 26 et 45 élèves sur 260 en 4 années. Ils représentent le « noyau dur » des élèves sortis « sans qualification » au niveau du collège.

Les chiffres concernant les LP ne nous ont pas été transmis mais si on extrapole sur les mêmes bases ce sont plus de 1/3 des élèves de SEGPA qui sortent du système « sans formation » en fin de collège ou avant la fin de leur cursus de formation qualifiante.

Ce taux est à mettre en relation avec les chiffres départementaux et nationaux :

National	Département	Réseau 2001	Réseau 2002	Réseau 2003	Réseau 2004
28,3%		18%	12%	10%	17%

o inférieur au national.

Le taux n'a pas été réduit significativement durant ces 4 années. Les actions menées ont certes un impact puisqu'elles permettent d'obtenir des résultats meilleurs que le département et le national mais l'institution se trouve ici confrontée à une marge de population qui nécessite une approche volontariste et pluri factorielle.

Cette approche doit s'appuyer à la fois sur un diagnostic fin des causes de décrochage et sur un diagnostic partagé avec les établissements et leurs équipes.

Les établissements doivent envisager à la fois une action ciblée sur « le projet de formation » des élèves « en rupture », sur le regard porté sur eux par l'institution, sur leur prise en charge, sur les stratégies mobilisées par les équipes et enfin sur l'approche envisagée dans le cadre d'un partenariat élargi.

Le décrochage se joue déjà pour partie au collège.

AXE 3 : Collaboration entre les personnels

Objectifs :

- 31- Favoriser le dialogue entre les équipes
- 32- Echanger des expériences
- 33- Préparer des réponses pédagogiques innovantes
- 34- Elaborer les bases d'un langage commun
- 35- Harmoniser les pratiques

Actions :

Temps de rencontres et de travail en commun

Bilan :

Les chiffres

- ▶ 18 h d'information proposés pour 3 journées de travail
- ▶ 10 intervenants bénévoles
- ▶ 137 participations individuelles pour 54 participants, personnels d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'enseignement
- ▶ 12 établissements concernés : 6 collèges et 6 LP/EREA
- ▶ 137 repas commandés et 122 pris
- ▶ 1370 € de budget
- ▶ 3 journées d'information ce sont 17 documents rédigés et environ 60h de préparation, organisation, mise en œuvre , animation, restitution et évaluation
- ▶ 122 évaluations de journées envoyées pour 22 retournées
- ▶ 12 évaluations d'établissements pour 3 retournées

► 54 évaluations individuelles finales pour 8 retournées.

L'analyse

Sur la base des évaluations d'établissements

- les éclairages proposés et les échanges de pratique conduisent à des évolutions.
- le travail a permis une connaissance mutuelle, une valorisation du travail en CAP, de développer le travail d'équipe, de s'investir dans des outils, de mieux accueillir les élèves de CAP et d'intégrer l'action dans le projet d'établissement.

Sur la base des évaluations des professeurs

- Les personnels qui ont répondu étaient présents à toutes les actions et montraient donc une implication importante dans le projet.

- Les attentes concernaient :

- 1- majoritairement le besoin d'échange, de dialogue, de rencontre et de connaissance mutuelle avec les autres collègues,
- 2- ensuite l'obtention d'informations sur les pratiques professionnelles, le public,
- 3- enfin la mise en place d'actions communes.

- L'impact sur les pratiques professionnelles.

S'il n'y a pas eu majoritairement d'actions concrètes mises en œuvre il y a indéniablement un « changement » de regard sur les publics et un questionnement sur le travail mis en œuvre dans l'établissement.

Apparaît nettement une volonté d'améliorer les conditions de prise en charge des élèves concernés et de favoriser leur réussite y compris pour les plus marginalisés.

Il n'y a pas de décalage entre ce qui a été abordé et ce qui est vécu au quotidien.

- L'évaluation

L'évaluation est positive.

Parmi les temps forts remarquables ce sont les travaux de groupe qui reviennent en majorité pour l'intérêt professionnel, et les repas pour les autres raisons.

En cinq mots : innovant, enrichissant, échange, respect, avenir

o Les prolongements

Trois centres d'intérêt se dégagent :

- le travail d'équipe : sa nécessité, les conditions de sa mise en œuvre, l'animation, l'équipe d'encadrement, la démarche de projet.
- le travail en partenariat avec la famille, d'autres professionnels.

- le suivi individuel, l'accompagnement.

o Les priorités

- les apports pratiques donc des actions expérimentées qui peuvent être mises en œuvre,
- les échanges entre professionnels,
- la qualité de l'animation.

o Les perspectives

Un travail centré sur l'élève (positionnement, accompagnement) par une démarche d'équipe dans le cadre d'un/de projets.

Mais des difficultés demeurent, dues :

- à l'interne, à la lourdeur du travail demandé, à l'absence de reconnaissance distinguant ceux qui font et ceux qui ne font pas et au poids de l'administration.
- à l'externe, à l'impact que l'on peut avoir sur certains élèves et leurs familles.

o Les remarques

« Expérience novatrice qui remet en cause nos pratiques pour le bien de l'élève et de sa réussite ! »

« Expérience conviviale, sérieuse et informative basée sur des échanges de pairs à pairs ! »

« Expérience enrichissante et rassurante car a permis de constater que nous allons tous dans le sens de la réussite de nos élèves ! »

AXE 4 : Complémentarité des établissements

Objectifs :

41- Identifier les formations et les contenus

42- Rendre accessible les établissements

43- Informer les élèves et les familles

Actions :

Présentation des formations par les établissements de formation professionnelle en collège

Présentation des formations par les collèges sous forme de diaporamas

Stages d'immersion en lycée professionnel

Visites des établissements de formation

Plaquette de présentation du bassin

Bilan

Peu d'éléments pour évaluer ces objectifs.

La présentation des formations par les établissements de formation professionnelle en collège a été abandonnée en 2004.

AXE 5 : Adaptation et diversification

Objectifs

51- Identifier les ressources et spécialités des établissements

52- Diversifier en prenant en compte

- les possibilités d'échange SEGPA/LP
- les publics féminins
- les élèves ne relevant pas de LP
- les secteurs particuliers

53- Contractualiser avec l'administration et les partenaires

Actions et bilan :

L'axe 5 n'a pas été travaillé, le réseau n'ayant pas à ce jour trouvé un positionnement institutionnel reconnu.

PRECONISATIONS

Introduction

Le travail présenté est le résultat dans une première étape d'un constat et d'une analyse effectués en commun par un groupe de responsables des collèges accueillant des SEGPA et des établissements de formation professionnelle du bassin. Cette analyse a débouché sur la formalisation et la mise en œuvre d'un projet regroupant les différents partenaires.

Cette action s'inscrit dans la politique volontariste menée par le département des Vosges en faveur des « publics prioritaires » et relayée par le bassin dans le cadre de son action spécifique.

La mise en place du réseau a fait émerger différentes problématiques dont une, le décrochage, qui est devenu le problème majeur et reconnu comme tel par les différents acteurs.

Dans le cadre du réseau les décrocheurs repérés sont des jeunes issus de 3^{ème} SEGPA, ils proviennent de milieux très défavorisés et connaissent l'échec scolaire depuis leur scolarité primaire voire maternelle. Ils quittent le système avec un profond sentiment d'humiliation, de désespoir qui se traduit par un rejet fort de l'institution, un manque de confiance envers les intervenants ce qui rend difficile leur prise en charge par la suite.

Ces jeunes vont au bout de leur scolarité obligatoire mais décrochent dès la sortie du collège voire en cours de formation professionnelle. Cette séparation met l'institution dans une situation difficile car elle doit trouver des solutions alternatives à une séparation qui devient inéluctable si des mesures ne sont pas prises.

La difficulté majeure réside dans le fait que le décrochage scolaire n'est pas un manquement à la loi et qu'il ne peut donc pas être traité comme tel.

Si des réponses alternatives en amont ne sont pas adoptées, une fois la rupture arrivée une majorité de jeunes reste sans solution au risque de handicaper définitivement leur insertion professionnelle.

Il appartient donc à l'institution et à ses personnels de trouver à la fois les stratégies et le message qui vont permettre de construire avec ces publics les conditions d'un avenir différent.

La démarche de mise en réseau est une stratégie adoptée par les établissements de formation professionnelle du bassin d'Epinal pour répondre à la problématique du « décrochage scolaire » mais également pour favoriser la réussite et la qualification des élèves en « grande difficulté scolaire » entrant en formation qualifiante.

Dans son approche le réseau a émis l'hypothèse que la prise en charge dans les établissements (accueil, regard posé, méthodes pédagogiques, soutien des enseignants...) avait une influence forte sur le processus de réussite des élèves et à fortiori sur le décrochage des plus en difficulté.

Depuis 2003 le réseau travaille particulièrement sur cet axe fort de collaboration entre les personnels et de complémentarité entre les établissements pour répondre à cette problématique. Si les résultats sont encourageants il reste maintenant à institutionnaliser des actions permettant de répondre à la problématique complexe qui est posée.

Les propositions de travail confirment les options choisies mais cherchent à aller plus loin dans la modification en profondeur d'éléments qui pourraient permettre une amélioration des résultats tant sur le plan quantitatif (cf. indicateurs) que sur le plan qualitatif (cf. enquêtes).

Sortir d'une logique d'échec

Le réseau de formation professionnelle, avec le concours du CIO, s'est mobilisé sur une réflexion - action qui s'appuie à la fois sur la mise en œuvre d'actions vers les personnels et vers les élèves et leurs familles ainsi que sur une réflexion permanente sur ces actions. Le travail devrait se pérenniser dans ce sens en insistant particulièrement :

Sur le travail d'analyse des causes de décrochage.

Comprendre le décrochage scolaire doit nous amener non seulement à repérer et à identifier mais surtout à analyser et à comprendre ce qui conduit à cette disposition d'esprit. Il s'agit de savoir comment se met en place le risque d'abandon, comment évolue l'élève et comment il réagit.

L'identification des causes d'abandon va également permettre d'identifier les actions efficaces à mettre en place.

Il s'agit donc de trouver un outil statistique pouvant être également un véritable outil de prévention.

Le travail mené cette année par la section BTS du lycée Lopicque reste trop général et son analyse est succincte. Il est nécessaire de mettre en œuvre un véritable outil scientifique allant de l'enquête à l'analyse et qui pourrait être mené conjointement par un organisme de recherche universitaire, le CIO et le groupe de pilotage. Il existe un outil LYCAM qui pourrait répondre à cette demande.

Sur la mise en œuvre d'un diagnostic partagé

Une fois l'enquête menée et ses conclusions tirées il est nécessaire de partager le diagnostic avec l'ensemble des établissements du réseau. Ce travail d'animation auprès des équipes

éducatives permettrait la mise en oeuvre d'une approche complexe du problème ainsi qu'un débat et une analyse sur les pratiques.

Sur la capacité des équipes à changer leur regard

Cette condition est préalable et nécessaire à toutes tentatives de modification de l'accueil et de la prise en charge des publics suscités et doit déboucher sur une capacité à changer le regard sur ces élèves et ce en évitant tout jugement de valeur.

Ce travail, qui dépasse le cadre des pratiques, doit permettre de modifier le regard de l'institution et des équipes et de mettre en place les actions préventives au risque d'abandon.

Sur une prise en charge alternative au niveau pédagogique

Au-delà des initiatives réglementaires (itinéraires de découverte, projets pluridisciplinaire à caractère professionnel) les pratiques actuelles de rapport au savoir passent encore quasiment toujours par le cours pendant lequel l'implicite joue plus que l'explicite. Les résultats démontrent que les équipes s'étant engagées dans des démarches « novatrices » obtenaient de bons résultats en terme d'accueil et de maintien. Paradoxalement, alors qu'on peut penser que c'est en collège que sont adoptées les approches pédagogiques les plus proches des besoins des élèves (enseignements adaptés) il semble que les évolutions les plus poussées aient été menées par les lycées professionnels. Dans le cadre des échanges entre enseignants, les professeurs de lycée professionnel semblent être capables de se mobiliser dans des transformations de pratiques qui leur permettent de répondre à la double demande d'accueil de publics « à besoins spécifiques » et de qualification. Paradoxalement il apparaît que les collèges, SEGPA et 3^{ème} d'insertion, n'ont pas encore complètement transformé leur approche. Si des modifications ont été mises en place avec les textes réglementaires, la non-application de toutes les contraintes permet de penser que toutes les conditions de réussite des élèves ne sont pas réunies lors de leur accès en formation qualifiante et que ces prises en charge contribuent à la marginalisation du « noyau dur ».

Cependant, remettre en cause les « attitudes magistrales » c'est donner aux enseignants les moyens de mettre en place une prise en charge « alternative ». Dans ce cadre les notions d'accompagnement, de soutien, de remédiation, de projet, de contrat peuvent apparaître comme des solutions proposées à des élèves qui refusent l'école mais rarement le savoir.

Ces pratiques peuvent se décliner dans le cadre de formations mises en place par le réseau.

Par un accueil différent dans les établissements de formation

L'établissement scolaire, par des stratégies inconscientes (ou volontairement conscientes) peut induire la peur, l'ennui, la discrimination, le rejet, donc le décrochage scolaire. Dans ce cadre il peut devenir le lieu de toutes les souffrances, donc de toutes les déviances.

Il est donc nécessaire de refonder un espace éducatif différent, sur des valeurs partagées en les appliquant au quotidien.

Cet objectif passe par un travail d'équipe, de formalisation dans le projet d'établissement et de respect des textes réglementaires.

Il doit en collège, s'appuyer sur la mise en oeuvre des textes réglementaires et en particulier par l'intégration réelle et voulue de l'ensemble des dispositifs.

Il peut en lycée passer par la réelle prise en compte de la difficulté par un travail d'accueil et d'accompagnement mené au niveau des équipes éducatives.

Par un travail sur le projet personnel et l'affectation en collaboration avec la famille et les différents partenaires

Il existe, pour les élèves en difficulté, un problème quant à l'émergence d'un projet personnel réaliste. La démarche de projet personnel nécessite des actions qui aillent au-delà de simples informations (présentation des formations, des établissements, stages...) mais qui prennent en compte un accompagnement plus personnalisé, en particulier pour les plus fragiles. Ce travail peut s'envisager dans le cadre d'un tutorat et nécessite une approche individualisée de la formation.

Par une politique volontariste

Dans la contractualisation des actions entre les établissements et l'administration, par une carte négociée d'implantation des structures et par un développement du réseau vers les partenaires extérieur.